Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 074-217401991-20250407-DEL2025_011-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la HAUTE-SAVOIE
Commune de NERNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2025/011

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 21 mars 2025

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Laurent GRILLON, Geneviève GRAZ, Matteo BÄCHTOLD, Gunilla SKARIN PARTE, Thierry VIDAL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Pierre BERTHIER

OBJET : PORT DE PLAISANCE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L 1612-20 et L 2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu la présentation en Commission Finances réunie le 13 mars 2025,

Vu la maquette budgétaire, ci-annexée, transmise à tous les élus le 21 mars 2025 avec l'ordre du jour, en application de l'article L 5217-10-4 du CGCT,

Monsieur le Maire expose les orientations générales du budget primitif 2025 du port de plaisance :

Il propose de voter le budget par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention (Gunilla SKARIN PARTE) ;

- **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2025 du Port de plaisance, arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 074-217401991-20250407-DEL2025_011-BF

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	320 895,38	214 774,31
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 106 121,07
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	320 895,38	320 895,38

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	179 026,71	175 988,89
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 037,82
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	179 026,71	179 026,71

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	499 922,09	499 922,09

➢ **PRECISE** que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M 4.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA

MAIRIE DE NERNIER * HAUTE-SAVOIE *

Secrétaire de séance
Marie-Pierre BERTHIER

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet **www.telerecours.fr**

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Date de publication